Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Difficulté pour s'entendre et interdiction d'accès à la maison

---
Par Visiteur

Bonjour
Mon père est décédé le 31/12/20 et ma mère et décédé le 01/11/20
j ai muté en Dordogne et ma femme de même pour s occuper de mes parent déjà âgée pour survenir a leur besoin quotidien course hôpital et j en passe je me suis occupée de mes parent , je pence avoir remplie mon rôle de fils auprès de mais défunt parent juste a heure date de décédé.
Mais voila le hic mes 2 frères m'interdisent l'accès à la maison familiale il on changer les serrures et son repartie sur paris sent me donner un double de clé .
mais on laisser un double a une personne qui pour moi et étranger a ma famille  Alor que dans cet maison isoler de tous est le voisin le plus prés et moi-même.
j ai participer dans démanche fumerai et il mon mi dehors de la maison familiale je croie que j ai le droit d avoir une clé pour accédai a la maison. Dans les cas suivent feu fuite d eau ou même vol  a une personne qui pour moi et étranger a ma famille  je passe matin midi et soirée tous les jour conne je fessais avant leur décédé
Que Doig faire face a cette citation merci d une réponse
Cordialement

---
Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Je vous conseille vivement de saisir le président du tribunal de grande instance, en référé afin de demander soit une indemnité d'occupation au titre de l'occupation exclusive du logement par vos frères soit d'obtenir un jeu de clefs puisque conformément au principe régissant l'indivision, vous avez un droit d'accès au logement indivis.

Vous devez donc vous rapprocher d'un avocat afin que ce dernier intente l'action devant le président du tribunal.

Bien cordialement.